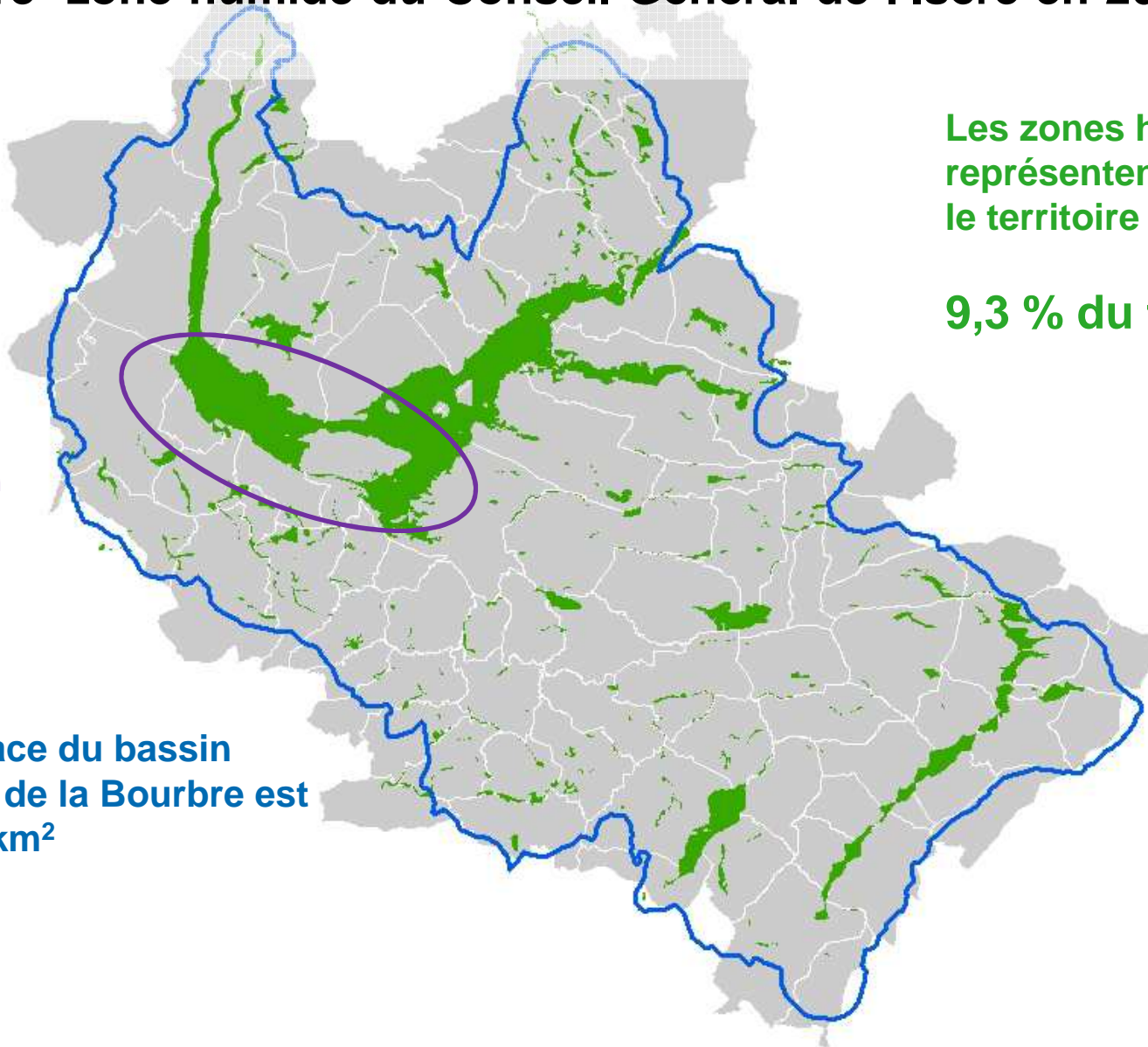


COMPENSATION POUR DESTRUCTION DE ZONE HUMIDE

Inventaire zone humide du Conseil Général de l'Isère en 2008 réalisé par AVENIR

Au moins
25% de la
population

La surface du bassin
versant de la Bourbre est
de 850 km²



Les zones humides
représentent 79 km² sur
le territoire

9,3 % du territoire

COMPENSATION POUR DESTRUCTION DE ZONE HUMIDE

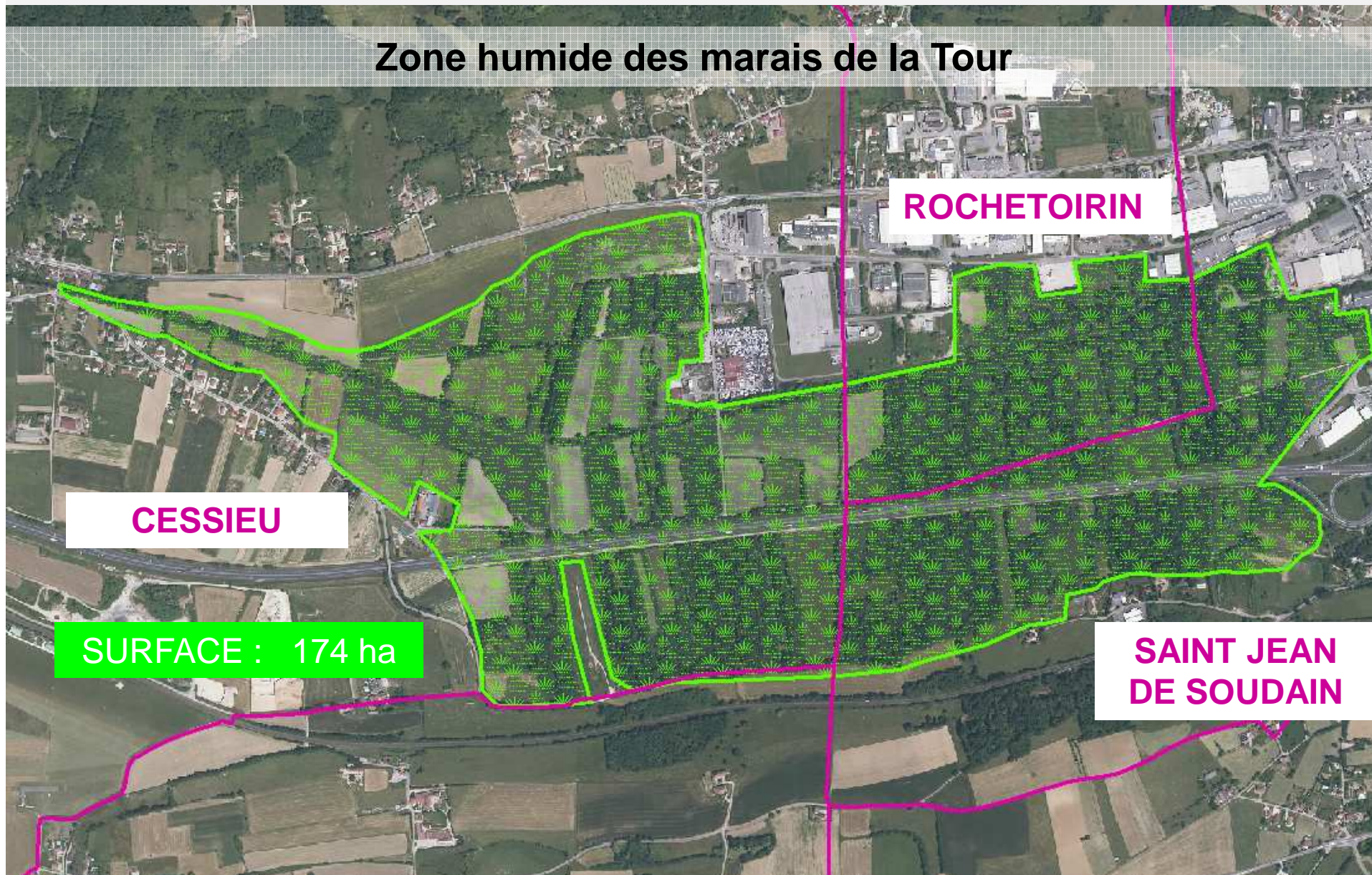
Zone humide des marais de la Tour

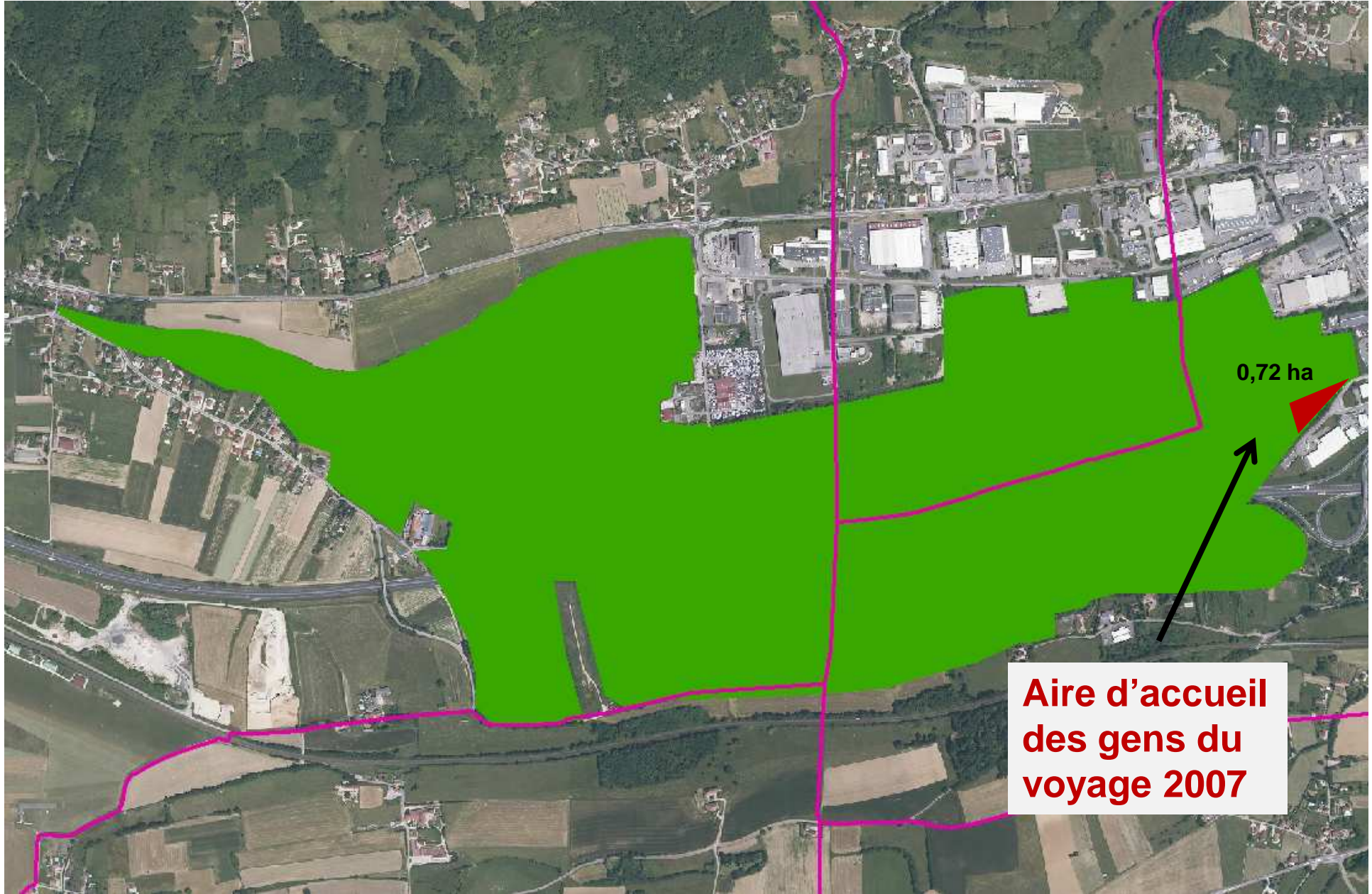
ROCHETOIRIN

CESSIEU

SURFACE : 174 ha

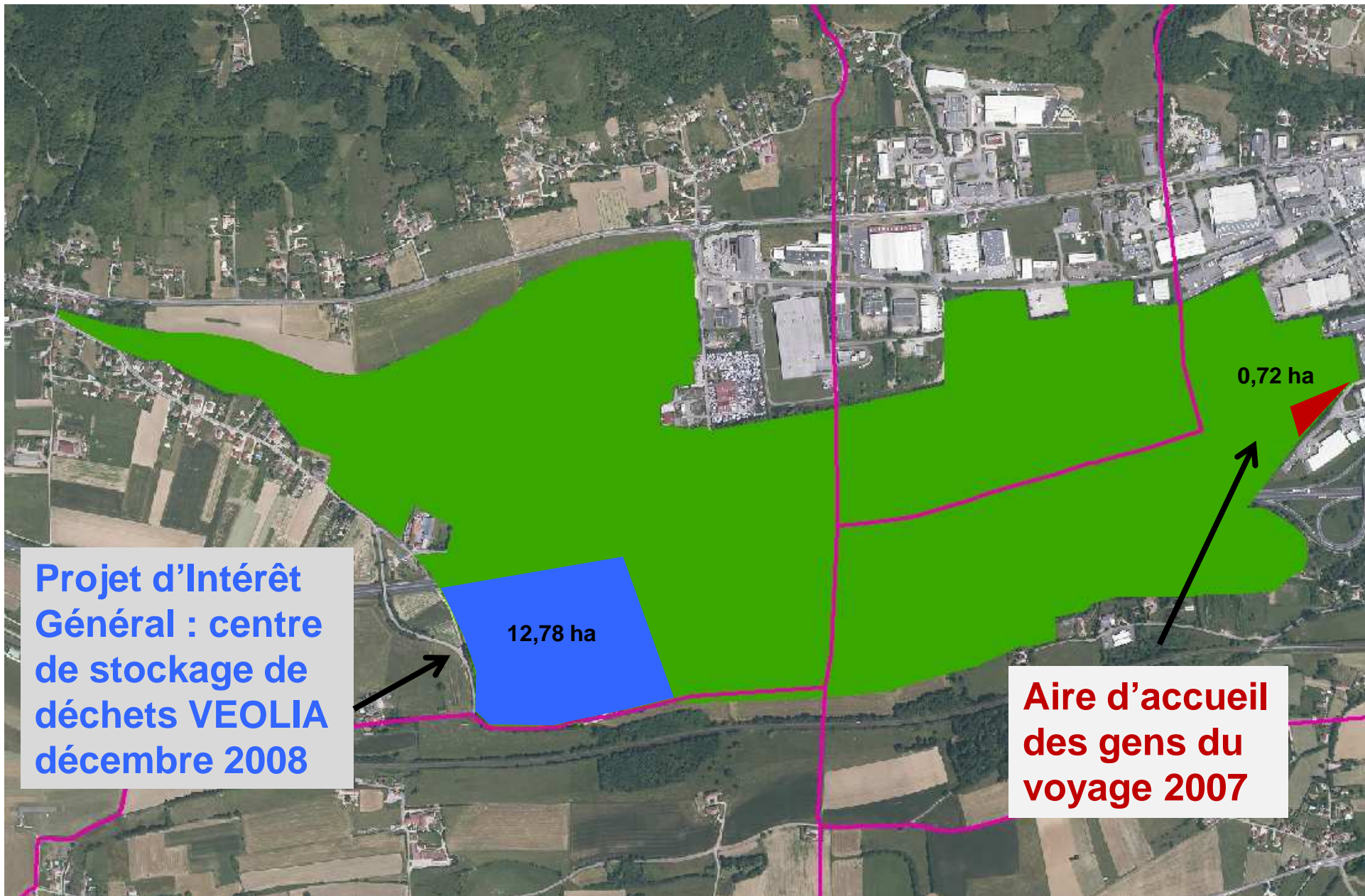
SAINT JEAN
DE SOUDAIN





0,72 ha

**Aire d'accueil
des gens du
voyage 2007**



**Projet d'Intérêt
Général : centre
de stockage de
déchets VEOLIA
décembre 2008**

12,78 ha

0,72 ha

**Aire d'accueil
des gens du
voyage 2007**

Zone Industrielle des Vallons de la Tour

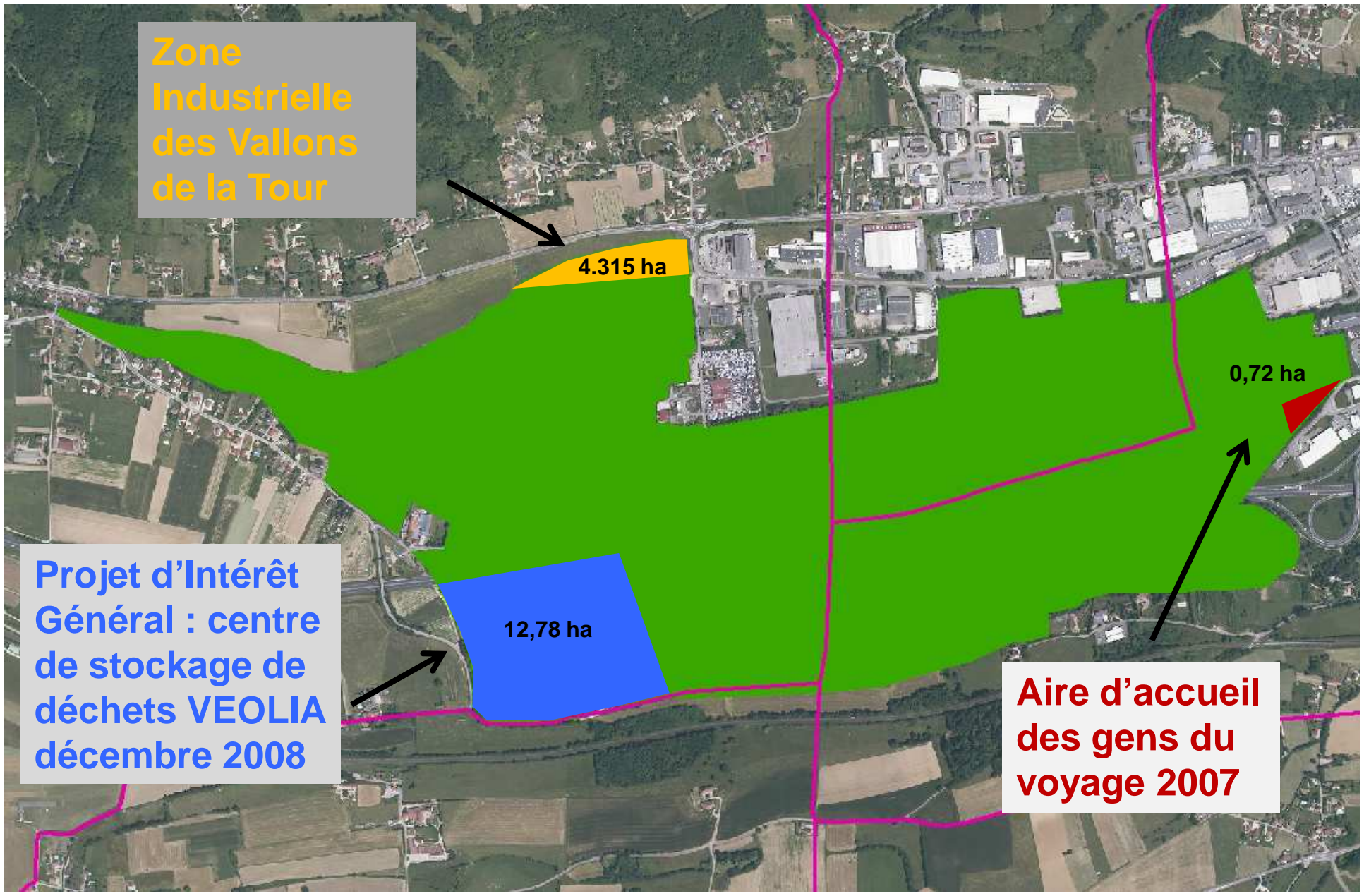
4.315 ha

0,72 ha

Projet d'Intérêt Général : centre de stockage de déchets VEOLIA décembre 2008

12,78 ha

Aire d'accueil des gens du voyage 2007



Zone Industrielle des Vallons de la Tour

Projet d'extension de la STEP

4.315 ha

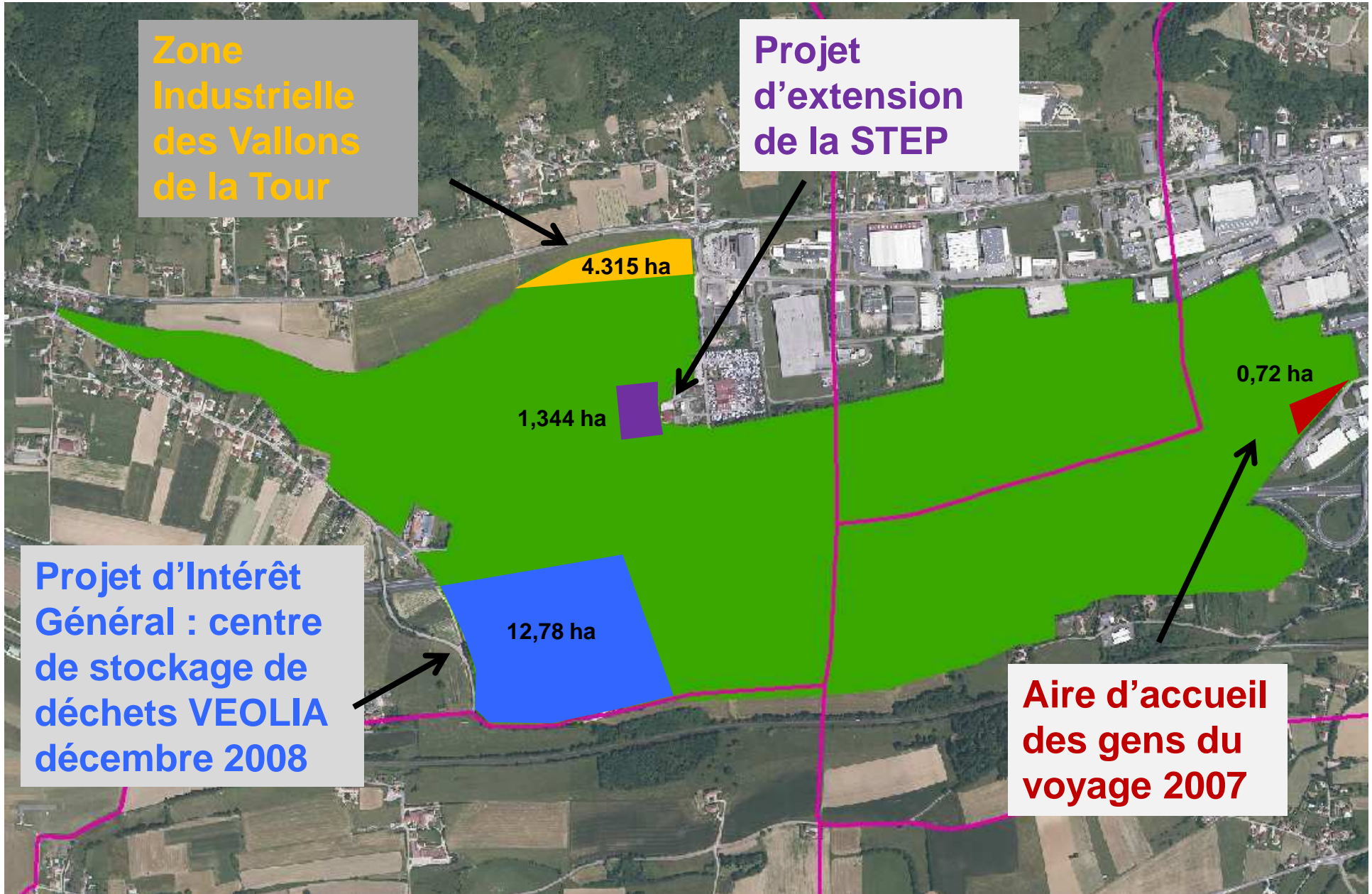
1,344 ha

0,72 ha

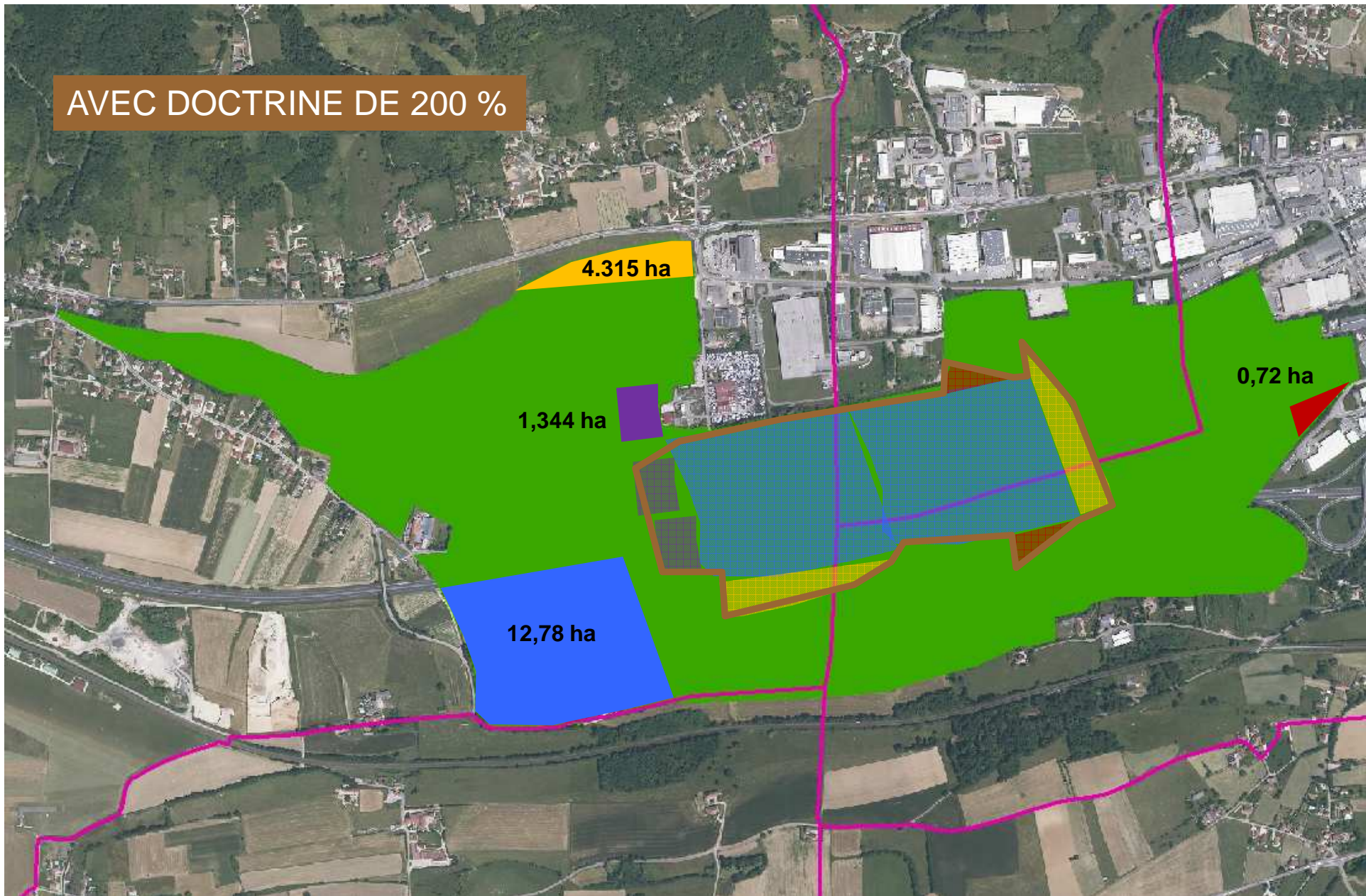
Projet d'Intérêt Général : centre de stockage de déchets VEOLIA décembre 2008

12,78 ha

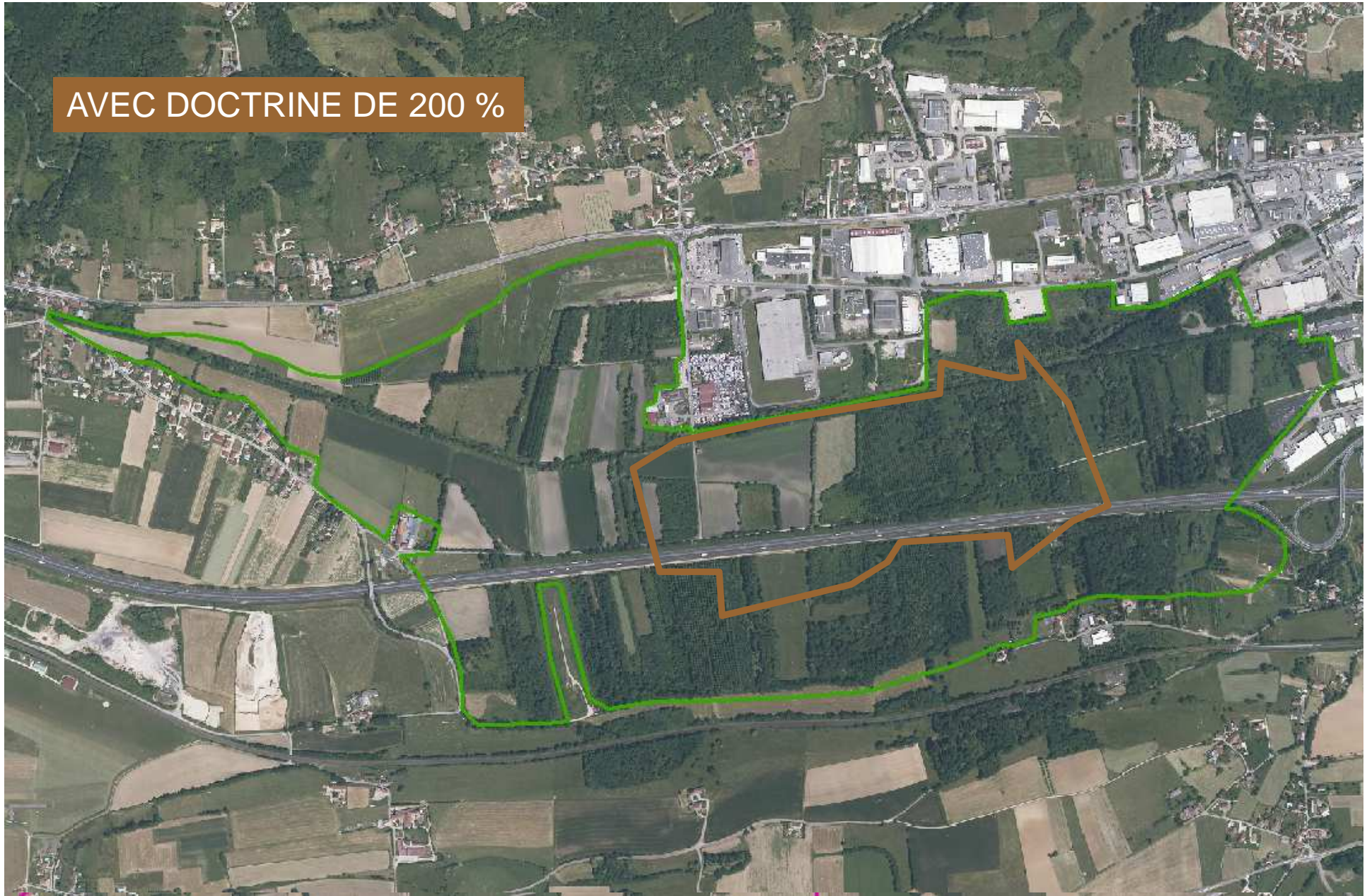
Aire d'accueil des gens du voyage 2007



AVEC DOCTRINE DE 200 %



AVEC DOCTRINE DE 200 %



Réflexion
Commission
Locale de l'Eau +
association de
protection de
l'environnement +
Etat pour une
approche
GLOBALE

Projet de zone industrielle

*Arrêté « le maître
d'ouvrage devra lancer
sous sa maîtrise d'ouvrage,
une **étude globale** sur la
restauration du marais de
Cessieu, définissant les
actions de réhabilitation à
mettre en œuvre pour
améliorer la fonctionnalité
des marais »*

Réflexion
Commission
Locale de l'Eau +
association de
protection de
l'environnement +
Etat pour une
approche
GLOBALE

Projet de zone industrielle

*Arrêté « le maître
d'ouvrage devra lancer
sous sa maîtrise d'ouvrage,
une **étude globale** sur la
restauration du marais de
Cessieu, définissant les
actions de réhabilitation à
mettre en œuvre pour
améliorer la fonctionnalité
des marais »*

ETUDE GLOBALE
Pour la restauration des
marais de la tour

Définition des enjeux

**Hierarchisation des
mesures à réaliser
compensatoires
complémentaires**

**PLAN DE GESTION
(2012-2017)
(2017-2022)**

Actions du programme de priorité 1

1.1. Elaboration du plan de gestion 2012-2017

1.2. Organisation de la gouvernance

1.3. Suivi scientifique du site

1.4. Evaluation du plan 2012-2017 et élaboration du plan 2017-2022

1.5. Classement des Marais de la Tour en Espace naturel Sensible d'intérêt communautaire

1.6. Maintenance et surveillance du site

1.7. Intégration de la zone humide dans l'aménagement de la vallée urbaine

1.8. Réflexion sur le développement de filières agricoles compatibles avec les enjeux écologiques de la zone humide et réflexion sur le développement de circuits-courts

1.9. Maîtriser le foncier dans les Marais de la Tour

1.10. Connaissance du fonctionnement hydraulique de surface des Marais de la Tour

1.11. Renaturation de la BOURBRE dans les Marais de la Tour, tronçon canalisé du Pont rouge au seuil de la RD1

1.12. Création d'une zone naturelle de stockage de l'eau

1.13. Rétablissement des connexions hydrauliques : entre le secteur NORD et le secteur SUD et entre les ruisseaux des coteaux et la zone humide

1.14. Suivi et entretien des ouvrages hydrauliques

1.15. Diminution du drainage des eaux superficielles par le colmatage de certains drains existants et maintien des fossés utiles aux fonctions hydrauliques et écologiques du marais

1.16. Elimination des remblais

1.17. Réouverture des milieux et mise en place de prairies permanentes

Actions du programme de priorité 2

- 2.1. Construction d'une nouvelle station d'épuration Epur'Vallons
- 2.2. Création d'une zone de rejet intermédiaire
- 2.3. Création, restauration et entretien de mares
- 2.4. Prévention et lutte contre les plantes invasives
- 2.5. Plantation, renforcement et entretien des haies, reconstitution de la ripisylve et protection des arbres isolés
- 2.6. Conservation d'îlots de vieillissements, restauration des boisements naturels
- 2.7. Elaboration d'un projet agroenvironnemental

Actions du programme de priorité 3

- 3.1. Accompagnement des popuiculteurs dans la mise en place de bonnes pratiques sylvicoles
- 3.2. Création d'un sentier pédagogique et actions associées
- 3.3. Organisation d'un évènement grand public sur les Marais de la Tour
- 3.4. Education à l'environnement sur les Marais de la Tour à l'échelle de la communauté de communes (scolaire et non scolaire)

Réflexion
Commission
Locale de l'Eau +
association de
protection de
l'environnement +
Etat pour une
approche
GLOBALE

**Projet de zone
industrielle**

*Arrêté « le maître
d'ouvrage devra lancer
sous sa maîtrise d'ouvrage,
une **étude globale** sur la
restauration du marais de
Cessieu, définissant les
actions de réhabilitation à
mettre en œuvre pour
améliorer la fonctionnalité
des marais »*



ETUDE GLOBALE
Pour la restauration des
marais de la tour

Définition des enjeux

**Hierarchisation des
mesures à réaliser
compensatoires
complémentaires**

PLAN DE GESTION
(2012-2017)
(2017-2022)



**Réhabilitation
de la STEP**

**Construction
d'une aire
d'accueil des
gens du
voyage**



**Centre de
stockage
VEOLIA ?**

**Mesures
compensatoires
CAPELLI ?**

Réflexion
Commission
Locale de l'Eau +
association de
protection de
l'environnement +
Etat pour une
approche
GLOBALE

**Projet de zone
industrielle**

Arrêté « le maitre d'ouvrage
devra lancer sous sa
maitrise d'ouvrage, une
étude globale sur la
restauration du marais de
Cessieu, définissant les
actions de réhabilitation à
mettre en œuvre pour
améliorer la fonctionnalité
des marais »

ETUDE GLOBALE
Pour la restauration des
marais de la tour

Définition des enjeux

**Hierarchisation des
mesures à réaliser
compensatoires
complémentaires**

PLAN DE GESTION
(2012-2017)
(2017-2022)

**LABELLISATION ESPACE NATUREL
SENSIBLE EN COURS**

Réhabilitation
de la STEP

**Construction
d'une aire
d'accueil des
gens du
voyage**

Centre de
stockage
VEOLIA ?

**Mesures
compensatoires
CAPELLI ?**

POINTS DE REFLEXION

Si compensation : destruction de la zone humide initiale

Compensation 200 % est dissuasive (ex : parking co-voiturage) mais il y a des cas où la doctrine (200%) **doit se mettre en œuvre** :

- ➔ Sur territoire de la Bourbre **pression foncière** importante rend la mise en œuvre difficile ;
- ➔ Approche globale intégrant une compensation en surface et une **compensation en fonction** (le SAGE Bourbre est écrit dans ce sens) ;

Définition de la fonctionnalité des zones humides difficiles

- ➔ Se rapprocher de la notion de **services rendus** mais **difficilement quantifiable** ;
- ➔ Comment intégrer **les autres « types » de mesures compensatoires** en lien avec la fonctionnalité des zones humides ? **Approche globale**

Intégrer les mesures compensatoires dans des plans de gestion

- ➔ Communauté de communes avec **validation** du plan de gestion par la CLE ;
- ➔ Comment **faire valoir le plan de gestion pour la recherche de mesures compensatoires** ultérieures ?
- ➔ Comment **pérenniser** les actions ? (durée des impacts présents)